

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1787

Artikel: Moins d'Etat - et surtout moins de radicaux : ancien président du PS suisse, Helmut Hubacher s'exprime sur le reniement historique des radicaux suisses et l'inéluctable déclin qui s'ensuit
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Moins d'Etat - et surtout moins de radicaux

Ancien président du PS suisse, Helmut Hubacher s'exprime sur le reniement historique des radicaux suisses et l'inéluctable déclin qui s'ensuit

Yvette Jaggi (21 juillet 2008)

Après la présidence du parti socialiste suisse, l'alternative est simple: ou bien disparaître politiquement, de gré ou de force, comme Ursula Koch ou Christiane Brunner; ou bien écrire régulièrement, de préférence dans la presse bourgeoise, comme Peter Bodenmann, interlocuteur habituel du *Blick* quotidien et habile chroniqueur de la *Weltwoche* (fidèle à l'UDC de Christoph Blocher) qui juxtapose sa colonne et celle de Christoph Mörgeli, autre plume vengeresse. Ou comme Helmut Hubacher, président du PSS de 1975 à 1990, qui, à plus de 80 ans, prend encore occasionnellement le clavier pour la presse syndicale, la *Basler Zeitung*, voire pour la distinguée *Nouvelle gazette de Zurich*, qui lui a demandé, pour son édition dominicale de ce 20 juillet, de commenter la dégringolade du parti radical-démocratique suisse (PRD).

Ce faisant, la *NZZ am Sonntag* savait exactement à quel texte s'attendre, complément bienvenu à la contribution de Leonhard Neidhart, ancien professeur de science politique à l'Université de Konstanz. Tous deux ont abondamment publié sur la politique fédérale – cinq livres parus dans les dix dernières années portent la signature d'Helmut Hubacher.

Mine de rien, l'ancien président du PSS aura été sans doute le premier à pronostiquer les véritables effets ravageurs du fameux slogan «*Plus de liberté - moins*

d'Etat», lancé par les radicaux dans la campagne pour les élections nationales de 1979. Il a d'emblée compris que ce mot d'ordre menaçait non seulement la Confédération, ouvertement visée, mais aussi les successeurs de ceux qui l'avait créée et longuement incarnée, même après l'introduction en 1918 du système proportionnel pour l'élection du Conseil national: le parti radical-démocratique lui-même. De fait, cette formation n'a cessé de perdre des suffrages depuis 1979, année où elle a plafonné à 24%, pour se retrouver à 15,8% en 2007.

Il y a une vingtaine d'années, les membres du PRD étaient largement majoritaires parmi les officiers de l'armée suisse, les cadres de l'administration fédérale, les directeurs des grandes entreprises, les responsables des organisations économiques, professionnelles et patronales. Actuellement, les radicaux ne dominent plus guère que les *Zünfte* (corporations) zurichoises et le conseil d'administration de la *NZZ*. Même dans les Etats fédérés, y compris dans les cantons dont ils se sentaient quasiment les propriétaires, les radicaux ont dû baisser pavillon: ils ne comptent plus que 3 élus sur 18 vaudois au Conseil national (7 sur 17 en 1983) et leur députation ne représente plus que 19% du Grand Conseil vaudois (34% en 1986).

De toute évidence, cette

érosion accélérée résulte de l'incompréhensible volonté du PRD d'abattre l'arbre que ses propres pères fondateurs avaient planté ou en tout cas de scier la branche maîtresse sur laquelle leurs héritiers se trouvaient confortablement installés.

Préférant l'analyse à l'image, Helmut Hubacher parle un langage plus politique: il considère le «*moins d'Etat*» non seulement comme une grave erreur stratégique, mais aussi comme un véritable reniement historique, aux conséquences forcément fatales. Les exemples ne manquent pas, qui marquent l'ampleur de la trahison. Ainsi, le conseiller fédéral radical Walter Stampfli, chef du département de l'économie publique, a battu la campagne en 1946/47 pour convaincre citoyens et patrons d'accepter l'instauration d'une prévoyance-vieillesse fédérale, cette vaste institution fortement redistributrice appelée AVS. Chargé d'une mission analogue, Hans-Rudolf Merz n'aurait aucune chance de réussir, présume Hubacher. Le ministre actuel des finances se montre trop obsédé par les économies et le désendettement de la Confédération pour assumer pleinement ses responsabilités politiques, vis-à-vis d'un Etat dont par ailleurs il approuve l'affaiblissement.

Quant à Fulvio Pelli, qui a repris en 2005 la présidence d'un PRD égaré par trois

«intérimaires» consommés en quatre ans, il a le tort de rompre avec une autre tradition, interne à un parti où les programmes et leur contenu ont toujours passé bien après les personnes et leurs idées. Pour illustrer son propos, Helmut Hubacher cite à nouveau un exemple

imparable. En faisant de la Suisse le premier pays occidental à reconnaître la Chine de Mao, le radical Max Petitpierre s'est référé à une vision d'avenir, pas à un texte partisan. Une vision de belle ampleur politique, du genre qui fait aujourd'hui «occasionnellement défaut au

Palais fédéral» déplore Helmut Hubacher. Et de conclure par une phrase dont toute la force allusive tient en quatre mots: «Nicht nur beim Freisinn» (pas seulement chez les radicaux). On devine sans peine la dédicace implicite, à deux personnes au moins.

L'accent suisse de la réforme constitutionnelle française

Droits populaires étendus et contrôle judiciaire renforcé

Alex Dépraz (28 juillet 2008)

Une voix de plus que la majorité des trois cinquièmes requises. C'est par une marge infime que le Congrès réuni à Versailles le 21 juillet a adopté la plus vaste réforme de la Constitution de la Vème République à ce jour. Issue des propositions d'un comité «*d'ouverture*» présidé par l'ancien premier ministre Edouard Balladur et dont étaient membres certaines personnalités de gauche au premier rang desquelles Jack Lang, la révision constitutionnelle modifie pas moins de 45 articles de la Constitution française. La possibilité pour le président de s'exprimer une fois par an devant les chambres réunies n'est donc pas la seule ni la principale innovation de ce texte.

La République devient moins jacobine et se rapproche de sa Confédération voisine en étendant les droits populaires. Outre lors des élections, les Français pouvaient s'exprimer jusqu'ici essentiellement lorsque le président décidait

l'organisation d'un référendum. La révision leur permet désormais de faire usage d'un droit d'initiative soigneusement encadré. Un dixième des électeurs peut ainsi soutenir un cinquième des membres du Parlement pour faire une proposition de loi, alors qu'en Suisse 2% du corps électoral suffisent à présenter une modification de la Constitution. Si cette proposition n'est pas adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat, elle est soumise au vote du peuple. Le texte de la Constitution doit être précisé par une loi, par exemple pour savoir si des amendements sont possibles ou si la proposition doit être adoptée telle quelle pour éviter un vote populaire. Enfin, pour éviter que l'initiative serve uniquement à défaire ce qui a été fait, une nouvelle loi ne peut être remise en cause par ce biais pendant un délai d'un an. Ce «référendum d'initiative populaire» ressemble en réalité plus à l'initiative législative telle qu'elle existe dans presque tous

les cantons qu'à l'initiative constitutionnelle fédérale. Mais les conditions posées risquent de décourager les meilleures volontés.

Le référendum obligatoire en cas d'adhésion d'un nouveau pays membre à l'Union européenne avait survécu à l'échec du projet de Constitution européenne (DP 1633). Il est assoupli avant même d'avoir été appliqué. Par une majorité des trois cinquièmes, les deux assemblées pourront autoriser le président à décider d'une ratification parlementaire. Cet article permet aux adversaires d'une adhésion de la Turquie – à laquelle Nicolas Sarkozy n'a jamais fait mystère de son opposition – d'espérer un référendum tout en évitant de devoir tordre le droit (DP 1776) lorsqu'un vote paraîtra inopportun. Mais la procédure en cas d'adhésion simultanée de plusieurs pays n'est pas précisée: qu'en serait-il si la Suisse adhérait au même moment que la Turquie?